

DELIBERATION DD2023_100

Nombre de membres du conseil	
en exercice	83
Présents	56
Votants	73
Pouvoirs	17

Date de convocation du Conseil communautaire du
Grand Périgueux le 16 juin 2023

LE 22 juin 2023, LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE DU
GRAND PERIGUEUX, dûment convoqué s'est réuni en
session ordinaire sous la présidence de
M. Jacques AUZOU

Secrétaire de séance : M. Christian LECOMTE

ACTIONS CŒUR DE VILLE : SUBVENTION AUX PROJETS COMMERCIAUX ET ARTISANAUX FISAC - VILLE DE PÉRIGUEUX - VILLE DE COULOUNIEIX-CHAMIER (ORT)

PRESENTS :

M. AUZOU, Mme DRUILLOLE, M. BUFFIERE, Mme CHABREYROU, M. CIPIERRE, M. DOBBELS, M. GEORGIADIS, Mme LABAILS, M. MOISSAT, M. LECOMTE, M. MOTTIER, M. PASSERIEUX, M. PROTANO, M. REYNET, Mme SALINIER, Mme SALOMON, M. SUDREAU, Mme KERGOAT, M DENIS, M. LEGAY, M. MOTARD, M. BASHFORD, M. GUILLEMET, M. DUCENE, Mme ROUX, M. MALLET, M. PERPEROT, M. SERRE, M. MARTY, M. BIDAUD, Mme ARNAUD, M. PARVAUD, M. FALLOUS, M. JAUBERTIE, M. PIERRE NADAL, M. CHANSARD, Mme ESCLAFFER, Mme SARLANDE, M. NARDOU, M. ROLLAND, M. MARC, M. BOURGEOIS, M. CADET, M. NOYER, M. MARSAC, Mme DUPUY, M. LAVITOLA, Mme MARCHAND, M. AMELIN, Mme DUVERNEUIL, Mme MASSOUBRE-MAREILLAUD, M. PALEM, M. CHAPOUL, M. VADILLO, M. CHANTEGREIL, M. PERIER

ABSENT(S) EXCUSE(S) :

M. AUDI, M. CURNIL, M. LACOSTE, M. LARENAUDIE, M. LE MAO, M. TALLET, M. LAGUIONIE, Mme LANDON, Mme REYS, Mme MONTEIL-MAYAUD

POUVOIR(S) :

M. COLBAC donne pouvoir à M. GEORGIADIS
Mme GONTHIER donne pouvoir à Mme SALOMON
M. FOUCHIER donne pouvoir à M. LEGAY
M. RATIER donne pouvoir à M. DUCENE
Mme LUMELLO donne pouvoir à M. SUDREAU
Mme TOURNIER donne pouvoir à Mme TOURNIER
Mme LONGUEVILLE-PATEYTAS donne pouvoir à Mme SALINIER
M. BELLOTEAU donne pouvoir à M. PERPEROT
M. GUILLEMOT donne pouvoir à M. CIPIERRE
M. BARROUX donne pouvoir à Mme LABAILS
M. DELCROS donne pouvoir à Mme MARCHAND
Mme DOAT donne pouvoir à M. LAVITOLA
Mme FAVARD donne pouvoir à M. BOURGEOIS
Mme FRANCESINI donne pouvoir à M. PERIER
M. GASCHARD donne pouvoir à M. PALEM
Mme MOULHARAT donne pouvoir à M. SERRE
Mme CHERBERO donne pouvoir à M. MARSAC

ACTIONS CŒUR DE VILLE : SUBVENTION AUX PROJETS COMMERCIAUX ET ARTISANAUX FISAC - VILLE DE PÉRIGUEUX - VILLE DE COULOUNIEIX-CHAMIER (ORT)

Vu le code général des collectivités territoriales.

Considérant que par une délibération en date du 24 septembre 2021 (N°DD2021_129), le Grand Périgueux a validé sa participation financière au dispositif FISAC octroyé par l'État dans le cadre de l'Action Cœur de Ville pour la période 2021/2022.

Que le dispositif FISAC prévu initialement jusqu'en 2022 a bénéficié d'une première prorogation jusqu'en juin 2023. L'État n'a pas accordé de nouvelle prorogation, le dispositif s'arrête donc après ce comité de mai 2023.

Que des échanges sont en cours au sujet d'Action Cœur de ville entre le Grand Périgueux, la ville de Périgueux, la ville de Coulounieix-Chamiers et d'autres communes sur un éventuel avenant.

Que ce dispositif est étendu à la totalité du territoire de l'ORT (opération de revitalisation du territoire) qui comprend une partie de la commune de Coulounieix-Chamiers. Il s'agit de favoriser une démarche partenariale et concertée au bénéfice des acteurs présents au sein de l'ORT.

Considérant que l'objectif recherché est de soutenir les commerçants et artisans du périmètre de l'opération de Redynamisation du Territoire (O.R.T.) de Périgueux et de Coulounieix-Chamiers à réaliser des travaux de rénovation, adaptation et modernisation de leur outil de travail

Que le Grand Périgueux, pour rappel, a voté dans cette délibération une enveloppe :

Sur la commune de Périgueux :

* de porter le soutien financier du Grand Périgueux à 100 000 € et celui de la Ville de Périgueux à 100 000 € ;

* Une enveloppe afin de financer les prestations de bilan-conseil pour chaque dossier de demande d'aide aux travaux à hauteur de 12 000 euros pour le Grand Périgueux et 12 000 € pour la Ville de Périgueux.

Sur la commune de Coulounieix-Chamiers (secteur O.R.T.)

* de porter le soutien financier du Grand Périgueux à 25 000 € et celui de la Ville de Coulounieix-Chamiers à 25 000 €

* Une enveloppe afin de financer les prestations de bilan-conseil pour chaque dossier de demande d'aide aux travaux à hauteur de 1 600 euros pour le Grand Périgueux et 1 600 € pour la Ville de Coulounieix-Chamiers.

Lors du comité de pilotage du 12 mai 2023 :

* 12 dossiers ont été présentés (11 sur la commune de Périgueux et 1 sur la commune de Coulounieix-Chamiers).

* 2 ont été rejetés car ne répondant pas aux critères après étude (financement des Bilans conseils par le Grand Périgueux)

* 4 seront financés par la ville de Périgueux et l'État (FISAC)

* 4 seront financés par le Grand Périgueux et l'État (FISAC)

* 1 sera financé par La Région, l'État (FISAC) et le Grand Périgueux prendra en charge le bilan conseil

* 1 sera financé par le Conseil Départemental, l'État et le Grand Périgueux prendra en charge le bilan conseil

COMMUNE DE PÉRIGUEUX :

* Atelier Mataguerre (Céramiste) :

Travaux d'aménagement d'un local de production : 39 108€

Montant total de la subvention : 12 369 €

Subvention du Grand Périgueux: 5 866 € et 382 € de bilan conseil

Subvention FISAC : 5 866 € et 255 € de bilan conseil

* Magasin FALBALAS (vente de sous vêtement) :

Extension du commerce et rénovation : 26 973€

Montant total de la subvention : 8 729 €

Subvention du Grand Périgueux: 4 046€ et 382 € de bilan conseil

Subvention FISAC : 4 046€ et 255 € de bilan conseil

* Boucherie Halle du Coderc :

Changement de matériel professionnel : 41 192€

Montant total de la subvention : 12 995 €

Subvention du Grand Périgueux: 382 € de bilan conseil

Subvention FISAC : 6 179€ et 255 € de bilan conseil

Subvention Conseil Régional : 6 179€

* Boulangerie Gâteaux Gourmands :

Travaux pour augmenter l'espace de production : 50 711€

Montant total de la subvention : 15 637 €

Subvention du Grand Périgueux: 382 € de bilan conseil

Subvention FISAC : 7 500€ et 255 € de bilan conseil

Subvention Conseil Départemental: 7 500€

* Relieur LEGRAND :

Rénovation des menuiseries : 7 865€

Montant total de la subvention : 2 997 €

Subvention du Grand Périgueux: 1 180€ et 382 € de bilan conseil

Subvention FISAC : 1 180€ et 255 € de bilan conseil

* Entreprise Global Bureau (vente de matériel de bureau) :

Non éligible après étude du dossier car l'entreprise ne s'adresse pas à plus de 50% de clients particuliers

Le Grand Périgueux finance néanmoins le bilan conseil : 637 euros

Pour rappel, le bilan conseil est obligatoire avant toute étude du dossier

* Imprimerie PARIS :

Non éligible après étude du dossier car l'entreprise ne s'adresse pas à plus de 50% de clients particuliers

Le Grand Périgueux finance néanmoins le bilan conseil : 637 euros

Pour rappel, le bilan conseil est obligatoire avant toute étude du dossier

COMMUNE DE COULOUNIEIX-CHAMIERIS:

* Établissement PULSAT (Vente et réparation matériels électroménagers)

Travaux de rénovation, changement éclairage, sécurisation : 13 197€

Montant total de la subvention : 4 597 €

Subvention du Grand Périgueux: 1 980 € et 382 € de bilan conseil

Subvention FISAC : 1 980€ et 255 € de bilan conseil

LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE , APRÈS EN AVOIR DÉLIBÉRÉ :

- Décide de verser une subvention à l'entreprise Atelier Mataguerre d'un montant total de 6 248 € dont 382 € d'aide au Bilan Conseil.
- Décide de verser une subvention au Magasin FALBALAS d'un montant total de 4 428 € dont 382 € d'aide au Bilan Conseil.
- Décide de verser une subvention au Magasin de reliure LEGRAND d'un montant total de 1 562 € dont 382 € d'aide au Bilan Conseil.
- Décide de verser une subvention à l'entreprise Boucherie Halle du Coderc d'un montant total de 382 € .
- Décide de verser une subvention à l'entreprise Boulangerie Gâteaux Gourmands d'un montant total de 382 € .
- Décide de verser une subvention à l'entreprise Entreprise Global Bureau d'un montant total de 637 euros €
- Décide de verser une subvention à l'entreprise Imprimerie PARIS d'un montant total de 637 euros €
- Décide de verser une subvention à l'Établissement PULSAT d'un montant total de 2 362 € dont 382 € d'aide au Bilan Conseil.
- Autorise Monsieur le Président à signer tous les documents liés au versement de ces subventions.

Adoptée à l'unanimité.

Délibération publiée le 07/07/2023	Pour extrait conforme
Délibération certifiée exécutoire à compter du 07/07/2023	Périgueux, le 07/07/2023
	Le Président, Jacques AUZOU

Le Président,
Jacques AUZOU